

Description sommaire du territoire

LIMITES ET LOCALISATION

La réserve de biodiversité projetée occupe 36,3 km² du territoire de la municipalité de Grandes-Piles, à environ 15 kilomètres au nord de Shawinigan.

MILIEU PHYSIQUE

Le relief, essentiellement composé de basses collines, est accidenté, alors que l'altitude varie de 170 à 450 mètres. Les dépôts de surface sont essentiellement d'origine glaciaire (tills), et sont d'épaisseur variable.

MILIEU BIOLOGIQUE

Représentatif de la forêt tempérée nordique québécoise, le couvert végétal est varié; on y trouve notamment des érablières, des bétulaies (principalement des bétulaies jaunes), des sapinières et divers peuplements à dominance résineuse. La diversité floristique et faunique y est élevée et on y trouve plusieurs espèces en situation précaire au Québec.

MILIEU SOCIAL

La réserve abrite un site d'écocamping rustique (Aire Nature Grandes-Piles), en périphérie du lac Clair, et comporte un réseau de sentiers d'une trentaine de kilomètres, y compris le tronçon Père Jacques-Buteux du Sentier national de la Mauricie, une composante du Sentier national au Québec. Un sentier de motoneige traverse la réserve à l'est.

CONTRIBUTION DE L'AIRE PROTÉGÉE

La réserve préservera l'intégrité écologique d'écosystèmes caractéristiques de l'extrémité sud de la région naturelle de la dépression de La Tuque, dans un secteur de transition entre le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune et celui de l'érablière à tilleul.

PROPOSITION DE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ (STATUT PERMANENT)

Le territoire pour lequel un statut permanent de protection est proposé est le même que celui de la réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles, et le toponyme proposé est celui de « réserve de biodiversité de Grandes-Piles ».

Principales activités permises et interdites*

Activité	Permise/Interdite
Aménagement forestier industriel	☒ Interdite
Exploration et exploitation minières, gazières et pétrolières	☒ Interdite
Exploitation des forces hydrauliques	☒ Interdite
Toute production commerciale ou industrielle d'énergie	☒ Interdite
Chasse	☑ Permise
Pêche	☑ Permise
Piégeage	☑ Permise
Accès et circulation en véhicules motorisés (quad, motoneige, bateau à moteur, etc.)	☑ Permise
Construction d'une nouvelle infrastructure (bâtiment, chemin, sentier, etc.)	☒ Interdite**
Attribution de nouveaux droits fonciers à des fins personnelles (villégiature, abri sommaire, etc.)	☒ Interdite
Activité pratiquée par les membres d'une communauté autochtone à des fins alimentaires, rituelles ou sociales	☑ Permise
Cueillette non mécanisée de produits forestiers non ligneux (petits fruits, champignons, etc.)	☑ Permise
Récolte de bois de chauffage (abris sommaire ou camp de piégeage)	☑ Permise
Récolte de bois de chauffage (autres utilisateurs du territoire)	☒ Interdite**
Recherche et éducation	☑ Permise
Activités courantes des ZEC, pourvoies et réserves fauniques	☑ Permise
Ensemencement	☒ Interdite**
Randonnée et récréation (marche, vélo, raquette, ski de fond, etc.)	☑ Permise

* En aucun cas, cette liste ne doit se substituer aux textes légaux (Loi sur la conservation du patrimoine naturel et plan de conservation de chaque réserve).

** Sauf si le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a donné son autorisation.



Le lac Roberge, en bordure de la route 159 (A. R. Bouchard, MELCC)



Le lac des Îles et le lac Clair (A. R. Bouchard, MELCC)



Secteur du lac Paquet (A. R. Bouchard, MELCC)

Les aires protégées au Québec :



Un héritage pour la vie



La réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles



Pour protéger des écosystèmes représentatifs des premiers contreforts des Laurentides méridionales

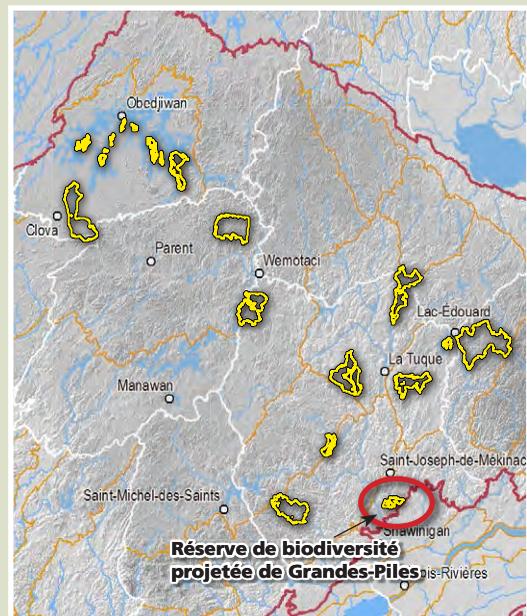




La réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles

— Réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles

- Bail de villégiature
- Bail hors territoire
- Sentier de motoneige
- Sentier pédestre
- Autre aire protégée



— Province naturelle — Région naturelle — Ensemble physiographique

